

Enseignants et CPE stagiaires : non au travail dissimulé !

Le ministère a décidé que les stagiaires ne seront pas rémunérés le jour de la pré-rentrée le 31 Août puisque leur recrutement ne prendra effet que le 1^{er} septembre. Encore une fois, les contradictions ministérielles nées de son pilotage à vue conduisent à une situation ubuesque que vont payer les personnels.

D'un côté il impose à tous les personnels une pré-rentrée en août en insistant sur l'importance de cette journée....et de l'autre il explique que les stagiaires, qui auront des classes en charge n'y sont qu'invités.

Par cette décision, le gouvernement signifie que le jour de la pré-rentrée n'est pas une journée de travail. Que la réunion des équipes qui organisent l'accueil des élèves et préparent les projets (notamment interdisciplinaires!) n'est pas du travail ! C'est inacceptable !

De plus, le ministère met les stagiaires face à un faux choix. En effet, quel stagiaire refuserait d'assister aux journées d'accueil, de formation et à la journée de pré-rentrée qui leur apportent les formations d'urgence pour les premières semaines de cours, leur permettent de se réunir avec l'ensemble des équipes de l'établissement et avec leur tuteur ?

Pour le SNES-FSU, ne pas rémunérer les stagiaires fin août relève du travail dissimulé. Le ministère a décidé, contre l'avis du CSE, de faire la pré-rentrée le 31 août. Il se doit d'en assumer les conséquences et de rémunérer l'ensemble des personnels qui y participent y compris stagiaires, mais aussi l'ensemble des AED et non-titulaires.